

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**  
**"PAYS de LAPALISSE"**

**Délibération N°11P**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	
EN EXERCICE :	<b>25</b>
PRESENTS :	<b>22</b>
VOTANTS :	<b>25</b>

L'an **deux mil vingt-six**

Le **deux avril à 19 heures**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes  
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 27 mars 2026 s'est réuni, à la  
Salle des Mariages de Lapalisse, en séance ordinaire publique  
sous la présidence de

**Madame Stéphanie CHERVIN, Présidente**

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : M. CABAUD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THÉVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de DROITURIER : M. GROULY
- Commune de LE BREUIL : Mme VAUDOLON
- Commune de ISSERPENT : Mme TACHON
- Commune de LAPALISSE : Mme CHERVIN. M. BRUNIAU. Mme ÉGAL BUJAN. M. BODIN. M. CHERVIER. Mme BONNEFOY. Mme ROMEUF. M. FUMOUX. Mme MILCENT DE LA BOUTRESSE
- Commune de PERIGNY : M. DÉMARET
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : Mme DA RIVA
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. SENETAIRE
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. LATOUR
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD. M. DÉMONET
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Commune de ISSERPENT : M. SALLES, pouvoir à Mme TACHON
- Commune de LAPALISSE : Mme MERLE, pouvoir à M. FUMOUX
- Commune de LAPALISSE : M. MERCIER, pouvoir à Mme CHERVIN

Madame Amandine TACHON a été élue Secrétaire.

Madame la Présidente indique au Conseil Communautaire qu'il convient de désigner des délégués pour représenter la Communauté de Communes « PAYS DE LAPALISSE » au sein du Comité de Programmation GAL DES TERROIRS BOURBONNAIS.

Madame la Présidente propose la représentation suivante :

- Titulaire : Stéphanie CHERVIN
- Suppléant : Didier HANGARD

- 4 personnes de la société civile (2 titulaires et 2 suppléants) :

- Titulaires : Delphine THÉVENOUX  
(Agricultrice – Ferme de la Chassaigne)  
Claude RABY  
(Compagnie Et Patati Patata)

- Suppléants : Laure CHERVIER  
(Huilerie de Lapalisse)  
Sébastien L'HULLIER  
(Fonderie L'HULLIER)

Le Conseil, entendu les explications de sa Présidente et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

**OBJET :**

**GAL DES TERROIRS  
BOURBONNAIS –  
DESIGNATION DES  
MEMBRES.**

- d'approuver les délégués et membres de la société civile désignés ci-dessus pour représenter la Communauté de Communes « PAYS DE LAPALISSE » au sein du GAL DES TERROIRS BOURBONNAIS.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,  
La Présidente,  
S. CHERVIN,

Certifié exécutoire  
Transmis en Sous-Préfecture  
de Vichy le : 24 AVR. 2026  
Publié le : 24 AVR. 2026  
Accusé Réception de la télétransmission  
le :

La Présidente,  
S. CHERVIN,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
"PAYS de LAPALISSE"

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
"PAYS de LAPALISSE"